



Services sociaux, jugement

Par **Laure**, le **19/11/2010** à **20:21**

Bonsoir,
Je vous explique en quelques mots, mon soucis et mes inquiétudes.
Je suis divorcée de mon mari en Belgique il y a quelques années, ma fille de 13 ans et moi sommes Belge vivant en France. Ma fille n'étant pas bien chez son papa et lui ne voulant plus de sa fille, il me l'a confié sans prendre aucune de ses nouvelles durant 3 ans.
Ma fille a été très perturbée de tout ce qu'il s'est passé, notre divorce, le nombre de femmes qu'il a eu avant de se remarié, la séparation entre ma fille et moi durant 3 ans.
Ma fille a été dire beaucoup de mensonges et rapporter à l'école ainsi que dans le quartier, genre : " je me suis faite violée, je suis battue, je mange pas tous les jours, je suis enceinte ". Elle se met en danger et met la vie aussi des autres en danger comme celle de son petit frère de 2 ans.
Elle ne se rend pas bien compte du mal qu'elle fait autour d'elle et est fort perturbée, elle ne fait pas la différence entre son père et son beau père quand elle parle.
Quand on lui demande pourquoi elle raconte tout ça car il y a que du mensonges, elle ne sait pas.
Elle ne veut pas nous parler, même en lui posant des questions, elle dit rien, on a tout essayé avec elle, la psychologue extérieure de l'école, elle ne désire plus y aller.
L'école a décidé de faire un dossier aux services sociaux pour tout ce qu'elle rapportait et il en est quelle va passer au juge pour être entendue voir un placement en maison d'accueil ou autre.
Je voudrais savoir se qu'il pourrait se passer réellement ainsi de mon petit garçon de 2 ans, pourrait il être lui aussi concerné dans l'histoire? pourrait on me l'enlever ?
Je vous remercie par avance
Laure